



TRENTE-QUATRIEME SESSION
12 – 17 mai 2003
Panama City (Panama)

DÉCISION 11(XXXIV)

**MESURES DESTINÉES A AMELIORER LA FORMULATION ET L'ÉVALUATION DES
PROPOSITIONS DE PROJETS**

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 7(XXXIII) qui portait adoption de mesures destinées à accroître l'efficacité et la productivité de l'Organisation et comportait notamment des mesures relatives à la formulation, au suivi et à l'évaluation des projets ;

Notant sa demande au Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets de proposer des mesures destinées à améliorer les modalités d'évaluation des propositions de projets et d'améliorer l'assistance aux membres dans leur formulation de projets ;

Accueillant avec satisfaction le rapport produit par le 25^{ème} Panel d'experts sur ses délibérations ;

Reconnaissant les incidences positives potentielles de la mise en œuvre des recommandations du 25^{ème} Panel d'experts ;

Décide de :

1. Prier le Directeur exécutif de préparer un examen qui évalue les implications dont est porteuse, pour les ressources financières et humaines du Secrétariat, les ressources de l'OIBT et des pays membres, la mise en œuvre des recommandations proposées par le Panel d'experts dans son rapport, notamment
 - La création et l'utilisation du pool d'experts évoqué dans le rapport (consultants, mentors et arbitres) ;
 - La réduction du Panel d'experts qui passerait de 12 à 6 membres ;
 - La proposition de confier au Secrétariat la vérification des données factuelles et des éléments de la présentation rédactionnelle ;
 - Les coûts estimatifs des propositions imputés aux agences d'exécution ;
 - Le développement d'un outil d'élaboration budgétaire. Cet outil pouvant être basé sur tout logiciel adapté, distribué sur disquettes, CD, et être téléchargeable à partir du site Web.
2. Prier le Directeur exécutif de préparer et d'envoyer un questionnaire aux membres les invitant à produire leurs commentaires sur les difficultés qu'ils rencontrent dans leur formulation des projets, et leurs suggestions d'amélioration de l'évaluation des propositions de projets afin de fournir des éléments à cet examen ;
3. Prier le Directeur exécutif de rallonger d'un jour la réunion du 27^{ème} Panel d'experts chargé de l'évaluation des propositions de projets et avant-projets, d'analyser l'examen produit par le Secrétariat et de préparer un rapport qui sera présenté et débattu à la trente-sixième session du Conseil ; et

2. Autoriser le Directeur exécutif à solliciter des contributions volontaires de la part des pays membres en vue de répondre aux exigences financières de la présente Décision, à concurrence de 10 000 dollars E-U. Si les contributions perçues au 31 août 2003 s'avèrent insuffisantes, le Directeur exécutif est prié de mobiliser des fonds du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali.

* * *